

# Escales du canal

Le 1er week-end de juillet,  
le canal du Midi est en fête !

3e édition du vendredi 5 au dimanche 7 juillet 2024

## Contexte

Ce rendez-vous estival et convivial revient pour sa 3e édition en 2024. En 2023, vingt communes ont participé aux escales du canal en organisant des repas et autres animations le long du canal du Midi. Cet événement s'installe dans les territoires.

Il a pour ambition de **rassembler les acteurs, les habitants et les touristes de la région autour du canal du Midi** et de mettre ainsi en lumière cet ouvrage d'exception inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

## Le concept

**Le 1er week-end de juillet, le canal du Midi est en fête !**

L'organisation d'une ou plusieurs animations est indispensable pour rendre l'événement attractif et en assurer sa réussite. Cet événement est aussi l'occasion de se réunir autour d'un repas, qu'il soit partagé ou acheté sur place ! La dimension culturelle et patrimoniale est un plus. **La simplicité et la convivialité sont les maîtres mots de cet événement.**

## Qui est concerné ?

**Toutes les collectivités le long du canal du Midi (communes et intercommunalités) sont invitées à organiser un moment convivial sur leur territoire, autour du canal du Midi, le 1er week-end de juillet.**

Un appui des intercommunalités tant dans la coordination (dates, animations) que dans l'organisation des événements communaux est préconisé pour une cohérence des actions sur le territoire et une communication élargie. Dans le cas où cette action serait portée par un autre acteur, un accord préalable doit être formalisé avec la commune sur le territoire de laquelle l'événement est organisé.

## Dates

1er week-end de juillet 2024  
Vendredi 5 au dimanche 7 juillet

## Cibles

Les habitants et  
touristes du territoire

## Accès

Ouvert à tous  
et accès gratuit



# Escales du canal

CANAL  
DU  
midi

## Un lieu convivial

Situé idéalement le long du canal du Midi, ou à proximité immédiate (place du village, cœur de ville), ce lieu de rassemblement doit être adapté à l'accueil du public et aménagé pour manger sur place (tables, chaises,...).

## Des animations

L'organisation d'animation(s) fait partie intégrante des escales du canal. Ces animations sont autant d'opportunités de faire de ce week-end un moment festif et attractif.

## Une solution pour se restaurer

Il est recommandé de prévoir une solution pour acheter à manger et à boire de type food-truck, restaurateur local, producteur/viticulteur, buvette...

## Une communication forte

Ce que l'Entente pour le canal du Midi propose sans contrepartie financière :



- Un kit de communication fourni pour l'événement : affiche, bâche, flyer, kit digital
- Des actions de communication : relations presse régionales, achat d'espaces publicitaires
- Diffusion du programme détaillé sur canal-du-midi.com

Il est nécessaire que les communes, les intercommunalités et les acteurs associés communiquent localement par tous les moyens à leur disposition.

## L'organisation

Les organisateurs portent l'ensemble des démarches administratives nécessaires au bon déroulement de l'événement sur leur territoire. Ils organisent également l'accessibilité, le tri et de la collecte des déchets, ainsi que la mise à disposition de commodités et la sécurisation du site suivant la réglementation en vigueur et en lien si nécessaire avec les services de Voies navigables de France.

### Les bonnes pratiques

- Consulter les idées d'animations.
- Demander des expositions pour valoriser le canal.
- Se rapprocher de son intercommunalité pour une bonne coordination à l'échelle de son territoire et une communication renforcée.
- Associer les structures locales (comité des

- fêtes, associations, écoles, ports, socio-pro...) pour l'organisation et la communication.
- Communiquer sur les supports de la commune, de l'office de tourisme et de l'intercommunalité : agendas, sites internet, réseaux sociaux, magazine,...
- Signaler l'événement et déposer des flyers dans les lieux de passage de la commune (Mairie, commerçants...)

Représentant.e d'une collectivité, je suis intéressé.e, comment ça fonctionne ?  
Complétez avant le 25 mars 2024 le [formulaire en ligne](#) (QR code) afin d'informer Voies navigables de France, en charge de la coordination de cet événement, de la participation de votre commune. **Contact : [escalesducanal@vnf.fr](mailto:escalesducanal@vnf.fr)**



Opération portée par



Pour le compte des membres de l'Entente pour le canal du Midi

